

Séance ordinaire du 2 mars 2020

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 2 mars 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absente : Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-03-034

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

- QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté
- 1: OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Liste des correspondances du mois de février 2020
 - 4.2 Signataire au compte – Secrétaire administrative
 - 4.3 Autorisation de signatures au compte bancaire de la municipalité
 - 4.4 Mandat – Architecte
 - 5 : FINANCES**
 - 5.1. Adoption des comptes
 - 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7 : TRANSPORT & VOIRIE**
 - 7.1 Octroi – Contrat de réfection du 8^e et 9^e Rang York (chemin Saint-Edmond et chemin de la Chapelle)
 - 7.2 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale : Projets particuliers d'amélioration dossier n°27733-1
 - 8 : HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Renouvellement – Entretien de la génératrice
 - 9 : SANTÉ & BIEN-ÊTRE**
 - 9.1 Avis de motion – Règlement n°654-20 amendant le règlement n°588-15 concernant les chiens et les chats
 - 10 : AMÉNAGEMENT & URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de février 2020
 - 10.2 Adoption – Règlement n°653-20 amendant le règlement n°288-90 afin de restructurer les groupes d'usages habitation et d'ajuster les usages résidentiels
 - 11 : LOISIRS & CULTURE**
 - 11.1 Demandes de remboursement - Politique des activités sportives
 - 11.2 Société de Récréotourisme Pôle Berthier
 - 11.3 Octroi – Contrat de fourniture et d'aménagement d'un skatepark
 - 11.4 Renouvellement – Culture Lanaudière
 - 11.5 Embauche du Responsable des loisirs, des événements et à la vie communautaire

12 : DIVERS

13 : PERIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-03-035

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de février 2020.

4.2 Signataire au compte – Secrétaire administrative

2020-03-036

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE la secrétaire administrative, madame Isabelle Sylvestre soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, en l'absence prolongée due à une maladie ou un accident de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit signataire au compte bancaire de la Municipalité.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

4.3 Autorisation de signatures au compte bancaire de la municipalité

2020-03-037

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le maire, monsieur Robert Sylvestre, ou le maire suppléant, en l'absence du maire, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, ou la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Isabelle Sylvestre, en l'absence prolongée pour cause de maladie ou d'accident de la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse à compter du 1^{er} mars 2020. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, en l'absence prolongée pour cause de maladie ou d'accident de la directrice générale et secrétaire-trésorière exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante : sous la signature de deux d'entre eux.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.4 Mandat - Architecte

ATTENDU QUE le projet d'implantation d'un ascenseur au centre communautaire a été reporté ultérieurement pour cause de coûts trop élevés à la suite de l'ouverture des soumissions, et ce, en fonction du financement accordé par le programme PRIMADA;

ATTENDU QUE le conseil désire prendre le temps d'évaluer les possibilités de mise à niveau du centre communautaire dont les coûts d'entretien sont très élevés;

EN CONSÉQUENCE,

2020-03-038

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil accepte la proposition de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. de réserver une enveloppe budgétaire de 7 000 \$ pour la réalisation d'une étude sur l'état de l'immeuble incluant des recommandations quant aux solutions suggérées pour améliorer les coûts d'entretien du bâtiment et la mise à niveau pour répondre aux besoins de la municipalité;

QU' un budget de 7 000 \$ soit réservé pour le projet d'étude à même le fonds général et que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2020-03-039

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement identifiées par chèques numéros 298 à 360 totalisant un montant de 295 580,37 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de février 2020 représentant la somme de 24 455,57 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Octroi – Contrat de réfection du 8^e et 9^e Rang York (chemin Saint-Edmond et chemin de la Chapelle)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy est allée en appel d'offres public la réfection d'une partie du chemin du 8^e et 9^e Rang York (chemin Saint-Edmond et chemin de la Chapelle) paru sur le Système électronique d'appel d'offres sous le n°TP2020-01;

ATTENDU QUE le projet de réfection du 8^e et 9^e Rang York (chemin Saint-Edmond et chemin de la Chapelle) est financé à 50% par le Programme d'aide à la voirie locale volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

ATTENDU QUE le rapport de conformité remis par monsieur Stéphane Allard, ing. responsable de l'appel d'offres a déterminé que la firme Pavage JD inc. a présenté la soumission conforme la plus basse;

EN CONSÉQUENCE,

2020-03-040

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Pavage JD inc. pour la réfection d'une partie du chemin du 8^e et 9^e Rang York (chemin Saint-Edmond et chemin de la Chapelle), pour le montant de 548 525, 42 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.2 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale : Projets particuliers d'amélioration dossier n°27733-1

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,

2020-03-041

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy approuve les dépenses d'un montant de 61 182,29 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Renouvellement – Entretien de la génératrice

2020-03-042

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil mandate la firme Génératrice Drummond pour veiller à l'entretien de la génératrice affectée à l'usine de filtration d'eau potable de la Municipalité selon la soumission du 18 février 2020 au montant de 526,00 \$ plus taxes applicables pour l'entretien préventif et au montant de 182,80 \$ plus les taxes applicables pour les pièces d'entretien.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

9.1 Avis de motion – Règlement n°654-20 amendant le règlement n°588-15 concernant les chiens et les chats

2020-03-043

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Jean à l'effet que le conseil adoptera lors d'une séance ultérieure le Règlement n°654-20, ayant comme titre Règlement amendant le règlement n°588-15 concernant les chiens et les chats.

Une copie du projet de règlement est déposée aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de février 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de février 2020.

10.2 Adoption – Règlement n°653-20 amendant le règlement n°288-90 afin de restructurer les groupes d'usages habitation et d'ajuster les usages résidentiels

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 14 janvier 2020;

ATTENDU QU' une consultation publique a été dûment donnée en date du 27 janvier 2020;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 3 février 2020;

ATTENDU QU' une procédure d'approbation référendaire n'a pas été demandée;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2020-03-044

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement n°653-20 amendant le règlement n°288-90 afin de restructurer les groupes d'usages habitation et d'ajuster les usages résidentiels.
Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

2020-03-045

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 125,00 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.
Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.2 Société de Récréotourisme Pôle Berthier

2020-03-046

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE les trois membres représentant la municipalité de Saint-Barthélemy à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2020 sont :
- Monsieur Robert Sylvestre, maire
- Monsieur François Bérard, conseiller au siège n°5
- Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège n°2

QUE Le représentant au conseil d'administration de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2020 est : Monsieur Robert Sylvestre et ses substituts sont : Monsieur François Bérard et Monsieur Sylvain Labranche.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement au montant de 2 000 \$ à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2020.
Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Octroi – Contrat de fourniture et d'aménagement d'un skatepark

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour son projet d'aménagement d'un skatepark financé par le programme d'aide aux communautés rurales (PAC rurales);

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse reçue est celle de la firme Tessier Récréo-Parc;

EN CONSÉQUENCE,

2020-03-047

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat de fourniture et d'aménagement d'un skatepark à la firme Tessier Récréo-Parc selon la soumission au montant forfaitaire de 90 245,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11.4 Culture Lanaudière – Renouvellement de l'adhésion

2020-03-048

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à Culture Lanaudière 2020-2021 dont le montant de la cotisation est de 287,50 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.5 Embauche du Responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire

2020-03-049

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil municipal embauche monsieur Guyaume Bienvenue pour occuper le poste à temps plein de Responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire selon les conditions de travail indiquées à la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

12. DIVERS

13. Période de questions

Début : 20 h 17

Fin : 20 h 41

14. Levée de l'assemblée

2020-03-050

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 41.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Christian Brûlé :**
- Le 8^e et 9^e Rang York est-il praticable ? La voie de desserte est impraticable... pourquoi ne pas faire les travaux aux voies de dessertes ?
 - La réunion de juin 2019, on n'a pas eu de nouvelles ?
- Gilles Laurent :**
- Quand est-ce que vous allez aboutir pour les ponceaux des voies de dessertes ?
- Éric Caumartin :**
- Pouvez-vous penser à une solution (ponceaux voies dessertes) pour que je puisse me rendre à mes terres ?
- Mario Coulombe :**
- Subvention 75 000 \$, est-ce spécifique pour les voies de dessertes ?
 - L'embauche du responsable des loisirs, pourquoi est-il à temps plein ?
- Émile Bergeron :**
- Le 8^e et 9^e Rang York, c'est quoi les travaux que vous allez faire ?
 - Pourquoi ne pas passer la gratte plus souvent sur la montée des Laurentides ?
- Céline Bélanger :**
- Un rapport a déjà été fait sur l'état de la bâtisse. Avez-vous regarder ce rapport ? Pourquoi un autre rapport d'architecte
 - Nous informe qu'il y a du plomb dans la peinture et de l'amiante dans les murs.
 - Le ménage du sous-sol : un montant de 373,99 \$ en 2017, maintenant c'est 708,75 \$, pourquoi ? (Clef familiale)
- Christian Brûlé :**
- Combien l'avocat a coûté pour les voies de dessertes ?